

Groupement de Défense des Refuseurs aux Obligations liées à la FCO

Siège social: chez Stéphane Montigny, Le Villeret, 43300 Desges, 04 71 74 02 78

Secrétariat: chez Jean Coulardeau, La Ribe, 43430 Les vastres, 04 71 59 53 43

Email : gdrofco@free.fr site : <http://gdrofco.free.fr/>

Comité de soutien : création et fonctionnement

Rédiger un texte expliquant le refus et ses conséquences. Il doit être clair, relativement court et correspondre exactement aux idées du refuseur.

Donner ce texte à toute personne susceptible de soutenir le combat. Ratisser large. Bien sûr les consommateurs, mais aussi les médecins, les associations, les journaux, les radios ...etc. La France entière étant concernée il n'est pas essentiel, sauf amitiés particulières, de contacter des gens éloignés de la région du refuseur.

Tenir un listing sur papier des gens contactés, garder les réponses. Noter les envois. Bien inscrire les adresses, les numéros de téléphone, les e-mail, ...etc.

Prendre langue avec un avocat. Demander aux associations pour la liberté vaccinale et-ou pour une santé différente, ils en connaissent nécessairement. Il n'est pas indispensable d'avoir un ténor du barreau, il suffit qu'il soit convaincu. Il faudra le tenir informé et lui communiquer nos dossiers et arguments. Ne jamais le laisser décider seul !

Le comité de soutien peut être géré par un volontaire, mais c'est le refuseur qui décide.

Ne laisser passer aucune occasion de populariser l'action : journaux, réunions, élections ...

Demander une aide financière et tenir des comptes accessibles à tout le monde. Pour éviter les craintes de détournement on peut solliciter des promesses de dons en cas de besoins.

Le comité de soutien publie des informations et des mises au point qui tiennent les gens informés. C'est l'occasion d'affiner certaines analyses qui compléteront le texte initial. Il se réunit aussi souvent que nécessaire pour justement étudier ces textes, réfléchir à des actions, partager le travail, ...etc.

Le comité de soutien organise des réseaux en cas de contrôle et de procès. Il faut toujours au moins un témoin dans un contrôle. Il faut que le contrôlé n'ait qu'une personne à contacter qui se chargera de prévenir les autres.

Préparation psychologique :

- Il ne faut pas avoir peur, sinon le combat est à moitié perdu au moins.
- Le refuseur doit avoir l'accord de sa famille, sinon les "flics" peuvent tomber sur le conjoint et les enfants et tenter de les démoraliser par les pressions des proches.
- En face tous les coups sont permis et les fonctionnaires se relaient, tandis que le refuseur est sur la brèche 24/24h et 7/7j. Il faut donc savoir décrocher, dormir, se relaxer, d'où l'importance du comité de soutien qui doit protéger le refuseur sans prendre sa place.
- Ne pas avoir de secret, tout rendre public, sinon sur la place publique du moins à de nombreux proches. Le secret tue !
- Il n'y a pas de hiérarchie des actions. Le refuseur ne peut exister que parce que les autres font leur travail.

- Seule la solidarité permet la résistance.